

La Confession de foi réformée baptiste de 1689 est théonomique

par Tribonien Bracton¹

Table des matières

1. Définitions et entrée en matière.....	2
2. Catégorisation légale 101 : Bipartisme versus tripartisme.....	9
3. Les clauses confessionnelles débattues	11
4. La terminologie théologique réformée des XVI ^{ème} et XVII ^{ème} siècles	13
4.1. Distinction entre lois d'équité commune et lois d'équité particulière	14
4.2. Distinction entre lois proprement judiciaires et lois <u>pas</u> proprement judiciaires.....	17
4.3. Mixité des lois simultanément d'équité commune et d'équité particulière	18
5. L'art. 19:4 couvre les lois judiciaires d'équité particulière et l'art. 19:5 couvre les lois judiciaires d'équité commune	19
6. Confirmation théonomique grâce au contexte confessionnel.....	21
7. Conclusion	24
8. Bibliographie	26



¹ L'auteur, Canadien français, est réformé baptiste de conviction, et historien & juriste de formation.

La présente étude doit préférablement être lue conjointement avec ces deux études complémentaires :

⇒ Tribonien Bracton, « “Noe Anabaptist” : Le kuyperianisme et la théonomie chez les premiers réformés baptistes », *Le Monarchomaque*, <http://monarchomaque.org/2016/03/12/noe-anabaptist>, publié le 12 mars 2016 ;

⇒ *Id.*, « La légistique théonomiste et l'équité commune dans la tradition réformée », *Le Monarchomaque*, <http://monarchomaque.org/2020/11/15/equite-commune/>, publié le 15 novembre 2020.

1. Définitions et entrée en matière

Le présent document cherche à déterminer si la tradition confessionnelle du (crédo)baptisme réformé – et incidemment celles du presbytérianisme et du congrégationalisme pédobaptistes réformés – sont compatibles avec le principe de la primauté de la loi divine dans la vie civique. Avant de plonger dans le vif du sujet, quelques définitions sont d'abord requises. Voici comment le théologien & pasteur réformé baptiste William Einwechter définit la théonomie :

« La signification essentielle du mot < théonomie > n'est pas difficile à comprendre. Il vient de deux mots grecs, *theos*, signifiant < Dieu >, et *nomos*, signifiant < loi >. Conséquemment, notre mot français < **théonomie** > signifie < **loi de Dieu** >. [...] L'éthique de la théonomie appelle les nations et les magistrats civils du monde à craindre Dieu [2 Samuel 23:3-4, Psaumes 111:10, Proverbes 1:7 + 9:10 + 15:33], à reconnaître la seigneurie de Jésus-Christ au-dessus d'eux, et à gouverner en accord avec les standards justes & droits de la loi de Dieu révélée dans l'Écriture Sainte². »

L'historien & économiste réformé Gary North fournit la définition suivante de la théonomie :

« La théonomie [...] est une compréhension de la Bible qui argumente **pour la validité permanente de la loi révélée de Dieu dans tous les domaines de la vie**. [À] moins qu'une loi spécifique de l'Ancien Testament n'ait été abrogée par le Nouveau Testament – soit par une révélation spécifique, soit en raison de l'application d'un principe du Nouveau Testament – son autorité est toujours moralement et/ou judiciairement contraignante. < Le point méthodologique est donc que nous présumons notre obligation d'obéir à tout commandement de l'Ancien Testament, à moins que le Nouveau Testament n'indique le contraire. **Nous devons assumer la continuité [du N.T.] avec l'Ancien Testament plutôt que la discontinuité** >³. »

² William Einwechter, *Walking in the Law of the Lord : An Introduction to the Biblical Ethics of Theonomy*, Darash Press, Hopeland (Pennsylvanie), 2010, p. 16 et 167 (oui). Traduit en français par Tribonien Bracton.

³ Gary North, *Was Calvin a Theonomist ?*, Institute for Christian Economics, Tyler (Texas), 1990, p. 2-3, citant Greg Bahnsen, *By This Standard : The Authority of God's Law Today*, Institute for Christian Economics, Tyler (Texas), 1985, p. 3. Bahnsen étaye : « Sur ce point, les Paroles de notre Seigneur sont définitives et claires en Matthieu 5:17-

L'apologète & théologien réformé Greg Bahnsen (1948-1995) fournit les définitions suivantes de l'**équité commune**, aussi appelée l'**équité générale** ou l'**équité morale** :

« ÉQUITÉ GÉNÉRALE — Expression utilisée par les théologiens réformés et puritains, pour dénoter la substance, le principe ou le **point de droit sous-jacent** d'une loi, à l'opposé de la situation ou du cadre culturel spécifique qui y est mentionné⁴. »

« La *Confession de Westminster* [...] dit que l'« équité générale » de la loi judiciaire est « requise » aujourd'hui. Cela signifie que **les principes moraux** illustrés et appliqués **dans les lois spécifiques** (*case laws*) **de l'A.T. sont liants**, tandis que l'application historique particulière n'est pas liante en tant que telle aujourd'hui. (Par exemple, nous n'avons peut-être pas besoin de mettre des balustrades autour de nos toits aujourd'hui [car en Europe du Nord et en Amérique du Nord les toits sont usuellement inclinés], mais nous avons la responsabilité de placer une clôture autour de notre piscine de baignade dans notre cour arrière — dans les deux cas pour protéger la vie humaine.)⁵ »

Dans les mots du pasteur réformé congrégationaliste Thomas Shepard (1605-1649), un cofondateur de l'Université Harvard à Cambridge au Massachusetts en 1636, une « règle

19. Jésus a déclaré qu'il **n'est pas venu pour abroger la loi** et les prophètes de l'Ancien Testament, mais pour leur donner leur pleine ampleur. John Murray [1898-1975] a écrit que l'« accomplissement » de la loi par Jésus « renvoie à sa fonction de **validation** et de **confirmation de la loi** et des prophètes » (*Principles of Conduct*, p. 150). » Source : *Id.*, « What Is "Theonomy" ? », *Covenant Media Foundation*, <https://www.cmfnw.com/articles/pei8o.htm>, consulté le 30 octobre 2020. Pour des défenses théologiques de cette présomption méthodologique, consultez :

🔗 La section 7 de ce document (intitulée *La présomption de continuité des lois*) : Collectif, « Argumentaire pour la loi de Dieu », *Le Monarchomaque*, <https://monarchomaque.org/2015/11/24/argumentaire/>, publié le 24 novembre 2015 ;

🔗 Le chapitre 17 de cet ouvrage (intitulé *Du bon usage de la loi de Dieu*) : Jean-Marc Berthoud, *Apologie pour la loi de Dieu*, Éditions L'Âge d'Homme, Lausanne (Romandie), 1995, p. 77-87.

⁴ Greg Bahnsen, *By This Standard*, *op. cit.*, p. 355.

⁵ Greg Bahnsen, *What Really Happened at Reformed Theological Seminary [RTS-Jackson in Mississippi]*, dossier dactylographié, Clinton (Mississippi), avril 1979, p. 22-23.

d'équité commune [est] **moralement contraignante pour tous**⁶ » les justiciables. La notion d'équité commune ou générale est donc indissociable de l'herméneutique théonomique.

L'inverse de la théonomie est l'antinomisme, dont voici la définition :

« Le mot < antinomisme > est basé sur deux termes grecs, *anti*, qui signifie < contre > ou < opposé à >, et *nomos*, qui signifie < loi >. Il réfère à une perspective éthique qui prétends être chrétienne, mais qui est farouchement contraire à la vraie éthique chrétienne. **L'antinomisme se dresse contre la loi de Dieu.** [...] Au niveau théologique, l'antinomisme nie l'autorité de la loi de Dieu sur la conduite du chrétien ; au niveau pratique, c'est une manière facile d'excuser un comportement délinquant et immoral⁷. »

Le professeur & prédicateur réformé baptiste Jean-Marc Berthoud observe ceci à bon escient :

« L'antinomisme – littéralement *opposition à la loi* – qui oppose dans l'Écriture la loi à l'Évangile, n'est en fait qu'**une des formes prises par le libéralisme théologique**. Ceux qui n'osent pas ouvertement et consciemment nier l'inspiration divine des Écritures se permettent, néanmoins, de choisir eux-mêmes ce qui dans l'Écriture leur convient, et rejettent ce qui ne leur plaît pas. [...] Le célèbre hérétique du II^{ème} siècle Marcion (excommunié pour ses erreurs en 144) avait développé un système assez semblable à celui de nos antinomiens modernes. [...] Marcion était un antinomien qui avait l'audace d'aller jusqu'aux conclusions logiques de ses fausses doctrines, jusqu'à affirmer que deux dieux ont présidé à l'inspiration de la Bible [une déité malveillante aurait révélé l'Ancien Testament et une déité bienveillante aurait révélé le Nouveau Testament]. **Toute la théologie libérale** ou néo-orthodoxe [= barthienne] de nos jours **est systématiquement antinomienne**⁸. »

⁶ Thomas Shepard, *Theses Sabbaticæ or the Doctrine of the Sabbath : Wherein the Sabbaths I. Morality, II. Change, III. Begining, IV. Sanctification Are Clearly Discussed*, Printed by T.R. & E.M. for John Rothwell at Sun & Fountaine in Paul's Churchyard, Londres (R.-U.), 1649, partie 1, thèse 168, p. 127.

⁷ William Einwechter, *Walking in the Law of the Lord*, op. cit., p. 87-88. Traduit en français par Tribonien Bracton.

⁸ Jean-Marc Berthoud, *Apologie pour la loi de Dieu*, op. cit., p. 101 et 110. Marcion alla même jusqu'à falsifier le texte sacré de Matthieu 5:17-20 (!) en tentant de bétonner son hérésie antinomienne : Joseph Boot, *The Mission of God : A Manifesto of Hope for Society*, Ezra Press, Toronto (Ontario), 2016, p. 296.



La question centrale à laquelle le présent document réponds est donc : La *Confession de foi réformée baptiste de 1689* affirme-t-elle ou dénie-t-elle la doctrine biblique de la théonomie (telle que décrite ci-dessus) ? Maints auteurs n'hésitent pas à y répondre par la négative. Voici par exemple ce que Samuel Waldron – qui est président du Covenant Baptist Theological Seminary (CBTS) situé à Owensboro au Kentucky, chargé de cours au Reformed Baptist Seminary (RBS) situé à Sacramento en Californie et professeur invité à l'Institute of Reformed Baptist Studies' Theological Seminary (IRBS-TS) situé à Mansfield au Texas – allègue :

La *Confession [de foi de 1689]* classe les différents types de lois donnés à Israël comme morale, cérémonielle et judiciaire, enseignant que tandis que les lois cérémonielle et **judiciaire ont été abolies**, la loi morale continue de lier tous les hommes. [...] La *Confession* postule deux points s'équilibrant en regard à la loi judiciaire ; elle parle de son expiration ancienne et de son application moderne. [...] L'**expiration de la loi judiciaire** est suggérée par la destruction de la théocratie de l'Ancien Testament, initialement par Babylone [sic] et finalement par Rome sous le jugement de Dieu. Quand cet État expira, il est raisonnable, selon la *Confession*, de conclure que son ordre civil formel expira avec lui⁹. »

« Les premiers baptistes et congrégationalistes anglais enseignèrent, crurent et souffrirent pour une doctrine de **séparation de l'Église et de l'État** [sic]. Ils rejetèrent l'idée que l'État a le droit de punir des hommes pour [le crime] d'enseigner l'hérésie publiquement¹⁰. »

« Les **baptistes furent les premiers** chrétiens réformés **à adhérer à la liberté de religion** [sic]. Presque toutes les autres dénominations réformées aux États-Unis ont fini par adhérer à la liberté religieuse, mais ils durent modifier les *Confessions belge* et de *Westminster* pour ce faire. Les baptistes n'ont pas eu à changer d'opinion pour adhérer à ce grand point. Ils y avaient toujours adhéré. [...] Il est certainement vrai que l'autorité

⁹ Samuel Waldron, *A Modern Exposition of the 1689 [Reformed] Baptist Confession of Faith*, Evangelical Press, Darlington (Angleterre du Nord-Est), 2009, p. 237-239. Traduit en français par Tribonien Bracton.

¹⁰ *Ibid.*, p. 256.

civile est soumise à la Parole de Dieu, mais ceci ne veut pas dire qu'il est du devoir de l'autorité civile d'imposer toutes les parties de la Parole de Dieu avec sa propre autorité [sic : *personne ne prône cela*]. Pourquoi est-ce que le magistrat civil ne doit pas imposer la « Première Table de la Loi » ? Parce qu'il n'est, d'une quelconque manière, pas soumis à la Parole de Dieu ? Non ! Parce que ce n'est pas son travail [sic]¹¹ ! »

De tels anachronismes pseudo-confessionnels se trouvent également sous la plume de docteurs respectés tels que Meredith Kline¹², Ligon Duncan¹³, Robert Godfrey¹⁴, Sinclair Ferguson¹⁵, David Gordon¹⁶, Robert Charles Sproul¹⁷, Robert Scott Clark¹⁸, Matthew Winzer¹⁹, Philip Ross²⁰, Timothy Cunningham²¹, Paul McGlasson²², Peter Masters²³, Walter Chantry²⁴, Fred Malone²⁵ et

¹¹ *Ibid.*, p. 294-296.

¹² Meredith Kline, « Comments on an Old-New Error », *Westminster Theological Journal*, Vol. 41, N° 1, automne 1978, p. 172-189. Kline reconnaît toutefois que les *Standards de Westminster* sont théonomiques.

¹³ Ligon Duncan, *Moses' Law for Modern Government : The Intellectual and Sociological Origins of the Christian Reconstructionist Movement*, Reformed Academic Press, Greenville (Caroline du Sud), 1996, 40 p.

¹⁴ Robert Godfrey, « Theonomy and the Reformed Heritage : Historical Connections », *Theonomy : A Reformed Critique*, Zondervan Publishing House, Grand Rapids (Michigan), 1990, 413 p.

¹⁵ Sinclair Ferguson, « An Assembly of Theonomists ? The Teaching of the Westminster Divines on the Law of God », *Theonomy : A Reformed Critique*, Zondervan Publishing House, Grand Rapids (Michigan), 1990, 413 p.

¹⁶ David Gordon, « Critique of Theonomy : A Taxonomy », *Westminster Theological Journal*, Vol. 56, N° 1, printemps 1994, p. 42.

¹⁷ Robert Charles Sproul, *Truths We Confess : A Layman's Guide to the Westminster Confession of Faith*, Vol. 2 : *Salvation and the Christian Life*, Presbyterian & Reformed Publishing, Phillipsburg (New Jersey), 2007, p. 265-267.

¹⁸ Robert Scott Clark, *Recovering the Reformed Confession : Our Theology, Piety and Practice*, Presbyterian & Reformed Publishing, Phillipsburg (New Jersey), 2008, 384 p. ; *Id.*, « The Abiding Validity of the Creational Law in Exhaustive Detail », *Heidelblog*, <https://heidelblog.net/2013/08/the-abiding-validity-of-the-creational-law-in-exhaustive-detail/>, consulté le 27 octobre 2020.

¹⁹ Matthew Winzer, « The Westminster Assembly & the Judicial Law : A Chronological Compilation & Analysis – Part Two : Analysis », *The Confessional Presbyterian*, Vol. 5, 2009, p. 56-88.

²⁰ Philip Ross, *From the Finger of God : The Biblical and Theological Basis for the Threefold Division of the Law*, Christian Focus Publications, Tain (Ross-shire), 2010, p. 2-9 et 295-308.

²¹ Timothy Cunningham, *How Firm a Foundation ? An Exegetical and Historical Critique of the "Ethical Perspective of Reconstructionism" Presented in "Theonomy in Christian Ethics"*, chapitre 6 : *Reformed History and Theonomy*, Wipf & Stock Publishers, Eugene (Oregon), 2012, p. 133-182.

James Renihan²⁶, ainsi que sous celle d'auteurs moins connus comme Sherman Isbell²⁷, Jordan Hall²⁸, Brandon "Troll" Adams²⁹ ou C. Jay Engel³⁰. La plupart des œuvres anachroniques de ces écrivains antinomiens ont déjà fait l'objet de réfutations détaillées en langue anglaise³¹. En

²² Paul McGlasson, *No ! A Theological Response to Christian Reconstructionism*, Wipf & Stock Publishers, Eugene (Oregon), 2012, p. 98-99.

²³ Peter Masters, *World Dominion : The High Ambition of Reconstructionism*, chapitre 4 : *The Limited Scope of Sundry Laws*, Wakeman Trust, Londres (R.-U.), 55 p.

²⁴ Walter Chantry, *God's Righteous Kingdom : Focusing on the Law's Connection with the Gospel*, Banner of Truth, Édimbourg (Lothian), 1980, p. 113-123. Notez que cette référence est ici mentionnée de manière désapprobative.

²⁵ Fred Malone, *The Baptism of Disciples Alone : A Covenantal Argument for Credobaptism Versus Pædobaptism*, Founders Press, Cape Coral (Floride), 2007, p. 39-43. La mention de cette référence est également désapprobative.

²⁶ James Renihan, « The Law in the 1689 Confession », *Founders Ministries*, <https://founders.org/sermons/the-law-in-the-1689-confession/>, publié le 6 décembre 2019.

²⁷ Sherman Isbell, « The Divine Law of Political Israel Expired : General Equity », *Free Church of Scotland – Presbytery of the United States (Continuing)*, <https://www.westminsterconfession.org/resources/a-godly-society/the-divine-law-of-political-israel-expired-general-equity/>, consulté le 27 octobre 2020.

²⁸ Jordan Hall, *Embers of a Dying Fire : My Thoughts on the Great Theonomy Debate*, Pulpit & Pen News, Sidney (Montana), 2015, p. 50-54 et 96-108.

²⁹ Brandon "Troll" Adams, « 1689 Federalism & Theonomy », *1689 Federalism*, <http://www.1689federalism.com/1689-federalism-theonomy/>, publié le 27 janvier 2015 ; *Id.*, « Theonomy ? », *Contrast*, <https://contrast2.wordpress.com/2020/09/18/theonomy/>, publié le 18 septembre 2020.

³⁰ C. Jay Engel, « Theonomy and Christian Reconstructionism », *Libertarian Christian Institute*, <https://libertarianchristians.com/2017/09/25/episode-33/>, publié le 25 septembre 2017.

³¹ Par exemple : Greg Bahnsen, « M.G. Kline on Theonomic Politics », *Journal of Christian Reconstruction*, Vol. 6, N° 2 : *Symposium on Puritanism and Society*, 2006 (1979), p. 244-276 ; Gary DeMar, *The Debate over Christian Reconstruction*, Dominion Press, Fort Worth (Texas), 1988, 284 p. ; Collectif, *Theonomy : An Informed Response*, Institute for Christian Economics, Tyler (Texas), 1991, 395 p. ; Greg Bahnsen, *No Other Standard : Theonomy and its Critics*, Institute for Christian Economics, Tyler (Texas), 1991, 345 p. ; Gary North, *Westminster's Confession : The Abandonment of Van Til's Legacy*, Institute for Christian Economics, Tyler (Texas), 1991, 385 p. ; Chris Strevel, « What About "What About Theonomy ?" – A Point-by-Point Response to Ligon Duncan's Recent Attack on Theonomic Ethics », *Counsel of Chalcedon*, N° 5, mai-juin 1995, p. 15-23 (la source critiquée dans cette analyse n'y est pas clairement identifiée et est introuvable sur la toile en date du 7 novembre 2020) ; John Frame, *The Escondido Theology : A Reformed Response to Two Kingdom Theology*, Whitefield Media Publishing, Lakeland (Floride), 2011, p. 113-170, 291-318 et 369-376 ; Kenneth Gentry, *Covenantal Theonomy : A Response to T. David Gordon and Klinean Covenantalism*, Victorious Hope Publishing, Chesnee (Caroline du Sud), 2012, 175 p. ; Brian Schwertley, « A Critique of a Critique of Theonomy : An Analysis of Matthew Winzer's Misrepresentations of Theonomy and the [Westminster] Confession of Faith », *Reformed Online*, 72 p., http://www.reformedonline.com/uploads/1/5/0/3/15030584/winzer_a_critique_of_a_critique_of_theonomy.pdf, consulté le 31 octobre 2020 ; *Id.*,

outre, ce phénomène antinomien déborde largement le cadre du confessionnalisme réformé. De manière générale, mais paradoxale, le discours « baptiste » moderniste dominant tend à présenter l'engouement pour la laïcité (lire : l'athéisme institutionnel) et/ou le pluralisme religieux (lire : le polythéisme politique) comme étant un marqueur identitaire du baptisme. Voici par exemple ce que l'on peut lire dans une brochure diffusée par la plus vieille dénomination d'assemblées baptistes francophones en Amérique du Nord :

« La **liberté de l'âme** est un autre principe auquel nous tenons ; nous voulons dire par là que la **liberté religieuse** est un droit inaliénable de chaque être humain. L'homme est, en fin de compte, responsable devant Dieu seul – et doit avoir l'entière liberté de sa foi et de sa pratique religieuses – y compris le droit de propager ses croyances. [...] Depuis le début du mouvement baptiste [sic], **nous insistons sur ce point**, autant pour ceux avec lesquels nous ne sommes pas d'accord que pour nous-mêmes.

C'est en fonction de ces convictions particulières aux baptistes que **Roger Williams** a fondé le premier État du monde (au XVII^{ème} siècle) ayant pour **pierre angulaire** la notion d'une Église libre dans un État libre — le **Rhode Island** [sic]. Depuis nos débuts, les baptistes ont tenu ferme contre l'union de l'Église et de l'État (voir Matt. 22:21)³². »

Cette mythologie laïciste a gravement contaminé l'imaginaire collectif des croyants baptistes depuis plusieurs générations. La réfutation en langue française de ce dogme subversif est donc hautement nécessaire. Tel est l'objectif du présent document.

Un autre volet de ce débat sur l'autorité pratique de la loi divine révélée est celui de la théologie des alliances. De nombreux antinomiens aiment prétexter que puisque nous vivons sous la

« Reformed Social Antinomianism : An Examination and Refutation of “Reformed” and “Evangelical” Arguments Against the [O.T.] Moral Case Laws and their Penalties », *Reformed Online*, 48 p., http://www.reformedonline.com/uploads/1/5/0/3/15030584/reformed_social_antinomianism.pdf, consulté le 31 octobre 2020.

³² Nelson Thomson, *Les Églises baptistes : Leurs convictions de base*, Union d'Églises baptistes françaises au Canada, Montréal (Québec), 1989, p. 4-5. Sur Roger Williams, consulter : Tribonien Bracton, « Le mythe de l'harmonie religieuse au Rhode Island colonial », *Le Monarchomaque*, <https://monarchomaque.org/2014/07/23/rhode-island/>, publié le 23 juillet 2014. Pour des éléments de réfutation supplémentaires de la théologie antinomienne de Roger Williams, consulter : Étienne Omnès, « La tradition réformée contre la laïcité », *Par la foi*, <https://parlafoi.fr/2020/10/20/la-tradition-reformee-contre-la-laicite/>, publié le 20 octobre 2020.

Nouvelle Alliance (qui serait une Alliance de grâce inconditionnelle en totalité et en exclusivité), et que la législation civile de l'A.T. fut révélée pendant l'Ancienne Alliance (qui serait une Alliance des œuvres conditionnelle en totalité et en exclusivité), alors cette législation civile serait indirectement devenue caduque. Cet enjeu déborde du cadre du présent document ; le lecteur peut consulter un autre document référencé en notre infrapaginale s'il souhaite comprendre pourquoi la théologie des alliances réformée baptiste authentique (c'est-à-dire confessionnelle) n'enseigne pas véritablement ces artifices antinomiens³³.



2. Catégorisation légale 101 : Bipartisme versus tripartisme

En matière de catégorisation/classification des différentes lois, ordonnances, directives et instructions normatives contenues dans la Bible, deux systèmes s'opposent depuis l'Antiquité. Le premier est la **catégorisation bipartite** de la loi divine (morale-cérémonielle), alors que le second est la **catégorisation tripartite** de la loi divine (morale-cérémonielle-civile). La classification bipartite est attestée dans l'Église des premiers siècles par l'Épître de Barnabé (c.131), Justin de Naplouse (c.103-c.165), Irénée de Lyon (c.130-c.208), Clément d'Alexandrie (c.140-c.220), Tertullien de Carthage (c.155-c.225), Origène d'Alexandrie (c.185-c.253) et Augustin d'Hippone (354-430)³⁴. Dans cette classification bipartite, la loi morale correspond aux

³³ Tribonien Bracton, « La théologie des alliances réformée baptiste », *Le Monarchomaque*, <https://monarchomaque.org/2016/02/08/theologie-alliances/>, publié le 8 février 2016. Dixit Jean-Marc Berthoud :

« Rappelons que la théologie véritable de l'alliance se manifeste dans le rapport inégal qui existe entre le Créateur et ses créatures. C'est une alliance à la fois inconditionnelle – de la part du Suzerain, Dieu – et conditionnelle – de la part du sujet [= vassal], l'homme – qui doit y manifester sa foi en Dieu et son obéissance à ses commandements, persévérant jusqu'à la fin de sa vie pour être sauvé. Mais si l'entrée dans l'alliance est l'effet de la seule grâce de Dieu [= adoption], l'obéissance du sujet de l'alliance est l'effet de l'action du croyant [= sanctification], action rendue possible par la bonté de Dieu qui éclaire l'homme et opère en celui qui croit le vouloir et le faire. » Source : Jean-Marc Berthoud, *L'histoire alliancielle de l'Église dans le monde*, Tome 2 : *L'aboutissement thomiste, l'automne du Moyen Âge [et] le renouveau de la Réforme*, Éditions Messages, Lausanne (Romandie), 2018, p. 275-276.

³⁴ Pour les références et explications afférentes, consultez : Tribonien Bracton, « La légistique théonomiste... », *loc. cit.*, en ligne, p. 5-10 ; Jean-Marc Berthoud, *Le Règne terrestre de Dieu : Du gouvernement de notre Seigneur Jésus-*

principes universels et perpétuels, tandis que la loi cérémonielle regroupe les préceptes propres à l'Ancienne Alliance et à l'État-nation israélite.

La catégorisation tripartite, quant à elle, est aussi attestée en Antiquité, mais par un patron d'une toute autre obédience : L'hérétique dualiste Ptolémée le Gnostique (†c.180). Elle fut ensuite popularisée au Moyen Âge par Jean de La Rochelle (†1245) et Thomas d'Aquin (1225-1274) puis naïvement (mais peut-être pas unanimement) importée dans le protestantisme pendant la Réformation des XVI^{ème}-XVII^{ème} siècles³⁵. Dans cette classification tripartite, la loi morale demeure en vigueur, la loi cérémonielle est expirée et caduque, mais le sort de la loi civile est plutôt incertain, comme nous le verrons (maints auteurs anti-théonomistes voguent sur le tripartisme dans l'intention de disqualifier les lois civiles au complet, mais les érudits tripartistes les plus éminents n'en font pas autant).

Alors, quelle catégorisation de la loi divine les chrétiens devraient-ils retenir ? **Bible établit très clairement une distinction entre l'obéissance aux commandements moraux et l'obéissance aux ordonnances sacrificielles** (1 Samuel 15:22-23, Psaumes 40:7-9 + 50:8-15 + 51:18-21, Proverbes 21:3/27, Ésaïe 1:11-17, Jérémie 7:21-23, Osée 6:6, Amos 4:4-5 + 5:21-25, Michée 6:6-8, Matthieu 9:13 + 12:7, Romains 2:26, 1 Corinthiens 7:19, Hébreux 7:11-12/16-19, etc.). En revanche, **la Bible n'établit aucune distinction entre la loi morale et les lois civiles**³⁶. Jean-Marc Berthoud explique :

« Si la distinction entre la loi morale/judiciaire et la loi cérémonielle est parfaitement bien attestée dans le Nouveau Testament, où trouvons-nous dans la Bible [...] la triple distinction défendue par Thomas d'Aquin et Jean Calvin ? [...] Comment distinguer la loi morale de la loi judiciaire ? Prenez le neuvième commandement [...]. Est-ce une loi judiciaire ou morale ? Il a certainement la forme d'une loi judiciaire, traitant comme il le

Christ – Politique, nations, histoire et foi chrétienne, Éditions L'Âge d'Homme, Lausanne (Romandie), 2011, p. 412-413.

³⁵ *Ibid.*, p. 452-464. Thomas d'Aquin prônait un maintien partiel des préceptes judiciaires de la loi mosaïque.

³⁶ Sylvain Romerowski, « Loi », *Grand Dictionnaire de la Bible*, Éditions Excelsis, Charols (Drôme), 2010, p. 950-951 ; Pierre Courthial, *De Bible en Bible : Le texte sacré de l'Alliance entre Dieu et le genre humain – Et sa vision du monde et de la vie*, Éditions L'Âge d'Homme, Lausanne (Romandie), 2003, p. 182-187.

fait du faux témoignage devant un tribunal. Mais ses applications morales n'en sont pas moins, elles aussi, évidentes.

[L]es Dix Commandements (à l'exception sans doute du dixième qui traite des motivations de celui qui commet l'infraction) **ne sont-ils pas tous des ordres simultanément judiciaires, moraux et théologiques ?** Le sixième commandement, par exemple, n'ordonne pas simplement : « Tu ne tueras pas », interdiction essentiellement morale, mais prend une forme proprement judiciaire en décrétant : « Tu ne commettras pas de meurtre »³⁷. »

Bref, **la catégorisation bipartite est bibliquement adéquate** tandis que catégorisation tripartite n'a aucun fondement scripturaire. Munis de cette information, intéressons-nous maintenant à la façon dont ces deux catégorisations se croisent dans la tradition confessionnelle réformée historique.



3. Les clauses confessionnelles débattues

Prima facie, pour un lecteur non averti, le chapitre 19 – intitulé *La loi de Dieu* – de la *Confession de foi réformée baptiste de 1689* semble adopter une catégorisation tripartite de la loi divine, où une seule catégorie (la loi morale) serait encore en vigueur sous la Nouvelle Alliance :

- ☞ La loi morale qui est universelle et perpétuelle (articles 1, 2, 5, 6 et 7) ;
- ☞ La loi cérémonielle qui est expirée depuis la venue de Jésus-Christ (article 3) ;
- ☞ La loi judiciaire qui serait supposément expirée elle aussi (article 4).

Plus précisément, l'article 19:4 de la *Confession de 1689* énonce ce qui suit :

³⁷ Jean-Marc Berthoud, « Brève note sur la théonomie et les trois aspects de la loi », *Revue réformée*, N° 258, 2011, p. 110-111.

Dieu a aussi donné au peuple d'Israël diverses lois judiciaires qui **vinrent à expiration** en **même temps** que **l'État de ce peuple**. Ces lois **n'obligent personne** maintenant en vertu de cette institution, leur équité générale étant seulement d'un usage moral³⁸.

Le libellé de l'article 19:4 de la *Confession de 1689* reproduit mot pour mot le libellé de l'article 19:4 de la *Déclaration de foi et d'ordre de Savoy*³⁹ (rédigée par six théologiens puritains – à savoir John Owen, Thomas Goodwin, Phylip Nye, William Bridge, Joseph Caryl et William Greenhill – et adoptée unanimement par environ 200 délégués d'Églises locales réformées congrégationalistes réunis dans l'Assemblée de Savoy tenue dans le Palais de Savoy à Londres en 1658). Cet article 19:4 de la *Déclaration de Savoy*, quant à lui, paraphrase l'article 19:4 de la *Confession de foi de Westminster* rédigée par l'Assemblée de Westminster en 1646 puis adoptée par l'Assemblée-Générale de l'Église d'Écosse en 1647 (deux organes majoritairement réformés presbytériens), qui énonce :

Dieu lui a donné [à Israël] aussi, comme corps politique, diverses lois judiciaires qui **vinrent à expiration** en **même temps** que le peuple juif **cessait d'être un État**. Ces lois **n'obligent personne** maintenant au-delà de ce que l'équité générale qui s'y trouve peut exiger⁴⁰.

Quoique le libellé de la *Westminster*, d'une part, et celui des *Savoy & 1689*, d'autre part, ne soient pas identiques, ils sont de la même teneur. Par conséquent, nous pouvons étudier ces deux clauses comme étant, à la base, substantiellement la même disposition. Le sens originel qui vaut pour la *Westminster* vaut donc également pour les *Savoy & 1689*. Quel est donc le sens

³⁸ Collectif, *Confession de foi réformée baptiste de 1689*, Comité d'entraide réformé baptiste (CERB), Saint-Marcel (Saône-et-Loire), 1994 (1677), p. 55. Cette traduction est conforme au texte anglais : Collectif, « Of the Law of God », *The 1689 [Reformed] Baptist Confession*, <https://www.the1689confession.com/1689/chapter-19>, consulté le 1^{er} août 2020.

³⁹ Collectif, « The Savoy Declaration of Faith and Order (1658) », *Savoy Congregational Church*, <http://www.savoycc.org/savoy-declaration-of-faith-and-order-1658.html>, consulté le 1^{er} août 2020.

⁴⁰ Collectif, *Les textes de Westminster : Quel est le but principal de la vie de l'homme ?*, Éditions Kerygma, Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône), 2013 (1988), p. 37. Traduit en français par Paul Wells, Danièle Berthoud et Pierre Courthial. Texte copublié dans la *Revue réformée*, N° 153, 1988, p. 1-64. Dans cette variante, à l'article 19:4, « body politic » est traduit par « code politique », or « body » signifie « corps » et non « code », comparez avec le texte anglais : Collectif, « Westminster Confession of Faith », *Reformation Study Bible – English Standard Version*, Ligonier Ministries, Sanford (Floride), 2015, p. 2442-2443.

originel de l'article 19:4 de ces trois confessions ? Cet article récusait-il vraiment la loi judiciaire (et incidemment la théonomie), comme le prétendent les antinomiens ? La réponse se trouve dans **l'examen attentif de la terminologie théologique utilisée à l'époque** de sa rédaction et de sa dissémination. Cette réponse s'articule autour de la subdivision des lois civiles de la Bible en deux sous-catégories fondamentales : lois civiles d'équité commune et lois civiles d'équité particulière.



4. La terminologie théologique réformée des XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles

Aux XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles, les érudits réformés – incluant les théologiens ayant participé à l'Assemblée de Westminster en 1643-1648 (les *Westminster Divines*, en majorité presbytériens), à l'Assemblée de Savoy (tous congrégationalistes) en 1658 et à l'Assemblée-Générale de 1689 (réformés baptistes) – utilisaient une terminologie qui n'est plus d'usage courant aujourd'hui mais qui est restée intacte dans les trois confessions issues de ces trois rassemblements majeurs. Les arguments linguistiques qui suivent se dégagent de nombreuses études rigoureuses des sources primaires se rapportant à ces questions⁴¹.

⁴¹ Greg Bahnsen, *Theonomy in Christian Ethics*, 3^{ème} éd., Covenant Media Press, Nacogdoches (Texas), 2002 (1977), Appendice 2 : *The Civil Magistrate According to the Westminster Confession of Faith*, p. 495-524 ; James Jordan, « Calvinism and the "Judicial Law of Moses" : An Historical Survey », *Journal of Christian Reconstruction*, Vol. 5, N° 2 : *Symposium on Puritanism and Law*, 2006 (1978), p. 25-64 ; Kenneth Gentry, *God's Law Made Easy*, 3^{ème} éd., chapitre 8 : *Historical Confession and God's Law*, Victorious Hope Publishing, Chesnee (Caroline du Sud), 2020 (1993), p. 87-105 ; Vindiciae Legis, *Understanding the Westminster Confession of Faith, Section 19.4 on the Judicial Law and General Equity*, Appendice "H" dans Steve Halbrook, *God is Just : A Defense of the Old Testament Civil Laws*, 2^{ème} éd., Theonomy Resources Media, 2011, p. 533-561 → téléchargeable en pièce détachée ici : *Id.*, « Free Download : "Understanding the Westminster Confession [...] and General Equity" », *Theonomy Resources*, 23 p., <https://theonomyresources.blogspot.com/2011/10/free-download-understanding-westminster.html> publié le 28 octobre 2011 ; Francis Nigel Lee, *Are the Mosaic Laws for Today ? Calvinism and the Westminster Standards on the Relationship Between God's Moral Law of Nature for All Men and Ancient Israel's Other Laws*, 3^{ème} éd., Queensland Theological College, Brisbane (Australie), 2004 (1978), p. 17-54 ; Martin Foulner, *Theonomy and the Westminster Confession : An Annotated Sourcebook*, Marpet Press, Édimbourg (Lothian), 1997, 64 p. ; Daniel Ritchie, *The Law is*

4.1. DISTINCTION ENTRE LOIS D'ÉQUITÉ COMMUNE ET LOIS D'ÉQUITÉ PARTICULIÈRE

Les théologiens réformés continentaux et insulaires de l'époque de la Réformation protestante et de la Révolution puritaine adhéraient à une **subdivision bipartite des lois civiles** révélées dans la Bible. Ils distinguaient entre les **lois d'équité commune** (*legum juris communis*) – dites aussi **lois d'équité générale** ou **lois d'équité morale** – qui sont applicables dans toutes les collectivités à toutes les époques, et les **lois d'équité particulière** (*legum juris particularis*) qui étaient propres au corps politique de l'Israël antique et qui expirèrent avec cette entité. Les lois d'équité commune ou générale sont attachées à la loi morale de par leur nature universelle et perpétuelle. Les lois d'équité particulière sont attachées à la loi cérémonielle de par leur nature circonstancielle et temporaire (préfigurative du Messie)⁴².

Dans la pensée de ces théologiens réformés, la manière correcte de classer les préceptes civils de la loi divine est de reconnaître qu'ils se répartissent en deux branches et non de les classer comme s'ils formaient un bloc monolithique indivisible. Voici une énumération non-exhaustive des érudits qui enseignaient ce bipartisme législatif : Thomas Cartwright, William Perkins, François du Jon, George Gillespie, Heinrich Alting, Heinrich Alsted, Johannes Polyander, Wilhelm Zepper, Francis Turretin, William Ames, Thomas Hall, Edmund Calamy, Daniel Cawdrey, Herbert Palmer, Thomas Edwards, Anthony Burgess, Samuel Rutherford, James Fergusson et la *London Provincial Assembly* (la dénomination presbytérienne de la région londonienne) parlant officieusement du nom de l'Assemblée de Westminster⁴³.

Good : A Defence of Judicial Calvinism, Reformed Worldview Books, Saintfield (Irlande du Nord), 2010, 266 p. ; Marc Clauson, *A History of the Idea of "God's Law" (Theonomy) : Its Origins, Development, and Place in Political and Legal Thought*, Edwin Mellen Press, Lewiston (New York), 2006, p. 137-149 (Marc Clauson est professeur d'histoire et de droit à Cedarville University située dans la ville éponyme en Ohio et pasteur réformé dans la PCA).

⁴² *Vindiciae Legis*, *Understanding the Westminster Confession of Faith*, loc. cit., p. 3-6 ; François du Jon, *The Mosaic Polity*, Acton Institute for the Study of Religion & Liberty, Grand Rapids (Michigan), 2015 (1593), thèses 12, 13 et 17, p. 29-36, 69-74 et 81-84 ; Thomas Shepard, *Theses Sabbaticæ*, op. cit., thèse 42, p. 27-28.

⁴³ *Vindiciae Legis*, *Understanding the Westminster Confession of Faith*, loc. cit., p. 3-15 et 20-22. L'Assemblée de Westminster était divisée entre une grosse majorité presbytérienne et une petite minorité congrégationaliste. Cette majorité presbytérienne elle-même était divisée entre quatre factions :

- {1} *Jus Divinum* (croyant que l'ecclésiologie presbytéro-synodale est décrété par droit divin dans la Bible) ;
- {2} *Smectymnuans* (croyant en la possibilité de créer une plateforme panréformée regroupant tous les puritains) ;
- {3} *Clerical English* (croyant que toute l'autorité ecclésiale est détenue par les anciens/presbytes réunis en synode) ;

Sans s'attarder sur les inévitables variations entre chaque auteur individuel, succinctement, les théologiens réformés du continent et les érudits puritains des îles britanniques plaçaient les sanctions pénales du meurtre (homicide volontaire), de l'adultère, de l'inceste, du mariage incestueux, de l'ivrognerie incorrigible publique, du faux témoignage (parjure), de la fausse prophétie, du blasphème, de l'idolâtrie, de l'incitation à l'idolâtrie, de la sorcellerie, de la promotion de l'hérésie (à ne pas confondre avec l'hétérodoxie) parmi les **lois judiciaires d'équité commune**, ainsi qu'un certain degré de protection du jour de repos hebdomadaire, les règles de preuve testimoniale et l'obligation de franchise absolue entre époux & épouses sur leurs antécédents sexuels. Ces mêmes écrivains plaçaient l'obligation de se marier à l'intérieur de la même tribu, la transmission des successions à l'intérieur de la même tribu, la loi du lévirat, l'aménagement tribal du territoire levantin, la dynastie royale davidique, le divorce par simple répudiation (dit « sans faute », c-à-d sans adultère), la peine de mort pour l'irrespect du sabbat, le mode d'exécution de la peine de mort, la quittance automatique des dettes entre créanciers & débiteurs lors de l'année sabbatique (à chaque cycle de sept années), l'annihilation totale des villes ayant hébergées des cultes idolâtres, le droit de glanage agricole et la restitution au quadruple en punition du larcin parmi les **lois judiciaires d'équité particulière**⁴⁴.

Voici par exemple comment le théologien réformé presbytérien George Gillespie (1613-1648) – un commissaire délégué par l'Église d'Écosse à l'Assemblée de Westminster et, en cette qualité, un corédacteur de la *Confession de foi de Westminster* ainsi que des deux (*Petit et Grand*) *Catéchismes de Westminster* – exprime l'interrelation, pour ne pas dire l'interpénétration, entre la loi morale et les lois judiciaires de l'Éternel :

{4} *Erastian English* (croyant que toute l'autorité ecclésiastique est détenue par la magistrature étatique).

Les matériaux composant le manifeste *Jus Divinum* sont issus des travaux de l'Assemblée de Westminster au printemps 1646 et furent rédigés par les professeurs du Sion College, l'académie théologique presbytérienne de la capitale anglaise : Richard Bacon, « Review of "Jus Divinum Regiminis Ecclesiastici" », *The Blue Banner*, Vol. 4, N° 12, décembre 1995, p. 1-4. Schématiquement, la faction *Jus Divinum* ne correspondait qu'à ¼ du parti presbytérien, mais puisqu'elle était la plus populaire d'entre-elles, elle regroupait peut-être jusqu'à ¾ de ses membres (?).

⁴⁴ *Vindiciae Legis, Understanding the Westminster Confession of Faith*, loc. cit., p. 3-15 et 20-22 ; Brian Schwertley, *National Covenanting : Christ's Victory over the Nations*, Covenanted Reformation Press, Prosper (Texas), 2013, p. 77-92. On peut toutefois arguer que le glanage demeure valable à l'Ère chrétienne. Quant à la restitution « au quadruple » (Exode 22:1 → vol d'agneau par voleur qui ne s'en repent pas), cela dépend : La proportion exacte peut légitimement varier (comparez Exode 22:7 (restitution au double) avec Proverbes 6:30-31 (restitution au septuple)) mais certainement pas le principe général de la proportionnalité des pénalités (Lévitique 24:19-20 → loi du talion).

« Les paroles de Christ, “Ne pensez pas que je sois venu pour abolir la Loi ou les Prophètes ; je ne suis **pas venu pour abolir**, mais pour accomplir” (Matthieu 5:17, NBS), **comprennent la loi judiciaire**, celle-ci faisant partie de la loi de Moïse. [...] Si Christ, dans son sermon (Matthieu 5), veut enseigner que la loi morale nous appartient, à nous les chrétiens – dans la mesure où il la défend contre les fausses gloses des scribes et des pharisiens – alors il désire faire valoir que **la loi judiciaire** concernant les fautes morales **nous appartient** aussi, car il défend et interprète la loi judiciaire aussi bien que la loi morale (Matthieu 5:38), “œil pour œil”, etc. Si Dieu veut que la loi morale soit transmise du peuple juif au peuple chrétien, alors **il veut également que les lois judiciaires soient transmises du magistrat juif au magistrat chrétien** : il y a la même raison d’immuabilité dans les punitions qui correspondent aux délits⁴⁵. »

Le révérend Gillespie professait justement que « **la loi judiciaire n’était pas typologique**⁴⁶ ». (« La typologie repose sur l’idée selon laquelle la façon dont Dieu a parlé et agi dans l’A.T. était une préparation et une anticipation de la parole et de l’acte définitif de Dieu en Christ. [...] Dans le cadre de son plan, Dieu a donné des ‘ombres’ préparatoires aux véritables événements salvateurs [cf. Colossiens 2:16-17, Hébreux 8:3-5 + 10:1-2]⁴⁷. »)

Avant de poursuivre vers la prochaine étape de notre analyse méticuleuse de la classification législative réformée historique, il convient maintenant de souligner ceci :

« N’importe quel théologien qui fait la distinction entre les lois d’équité particulière et les lois d’équité générale, ou *juris particularis* et *juris communis*, **est théonomiste par définition**. Il **reconnait que les lois** qui n’étaient pas conçues spécialement pour la

⁴⁵ George Gillespie, *Wholesome Severity Reconciled with Christian Liberty*, 1644, cité dans Kenneth Gentry, « Theonomy and the Westminster Confession : A Review and Report », *Counsel of Chalcedon*, N° 7, août 1997, p. 17 (magazine de la *Chalcedon Presbyterian Church* située à Cumming en Géorgie & membre du Vanguard Presbytery).

⁴⁶ George Gillespie, *Wholesome Severity...*, *op. cit.*, cité dans Greg Bahnsen, « The Westminster Assembly and the Equity of the Judicial Law », *Covenant Media Foundation*, <https://www.cmfnow.com/articles/pe170.htm>, consulté le 25 octobre 2020.

⁴⁷ Graeme Goldsworthy, « Le rapport entre l’Ancien et le Nouveau Testament », *Dictionnaire de théologie biblique*, Éditions Excelsis, Charols (Drôme), 2006, p. 96.

collectivité juive [judäique] **continuent d'être liantes autant pour les juifs que pour les non-juifs**⁴⁸. »

Mais la tradition théonomique confessionnelle puritaine est encore bien plus profondément enracinée dans la culture légale réformée, comme nous nous apprêtons à le découvrir.

4.2. DISTINCTION ENTRE LOIS PROPREMENT JUDICIAIRES ET LOIS PAS PROPREMENT JUDICIAIRES

Les théologiens réformés continentaux et insulaires des XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles considéraient, d'une part, que la différenciation interne entre les lois civiles d'équité communes et les lois judiciaires d'équité particulière était tellement importante, et d'autre part, que les lois civiles associées à la loi morale y étaient si étroitement jointes, que ces **lois civiles** perdaient en quelque sorte leur caractère séparé et finissaient par être **absorbées par la loi morale**, laissant les lois civiles associées à la loi cérémonielle en résidu. Autrement dit, ils croyaient que les lois judiciaires d'équité particulière sont « **proprement judiciaires** » et que les lois judiciaires d'équité générale ne sont « **pas proprement judiciaires** ». Voici une énumération non-exhaustive des érudits réformés qui enseignaient cela : Johannes Piscator, Daniel Cawdrey, Herbert Palmer, William Ames, William Gouge, Thomas Edwards, Anthony Burgess, Thomas Hall, Paul Bayne et Francis Cheynell⁴⁹.

En langage théologique, les expressions « lois judiciaires à *proprement parler* » ou « lois judiciaires *au sens propre* », voire même « lois judiciaires » (tout court, sans précision supplémentaire) désignaient systématiquement mais exclusivement les lois judiciaires d'équité particulière relevant de la loi cérémonielle, et non les lois judiciaires d'équité commune ou générale relevant de la loi morale. Ainsi, par le vocable « **lois judiciaires** », ces théologiens réformés ne désignaient **pas nécessairement la totalité des lois judiciaires**⁵⁰.

⁴⁸ Vindiciae Legis, *Understanding the Westminster Confession of Faith*, loc. cit., p. 6.

⁴⁹ *Ibid.*, p. 6-13.

⁵⁰ *Ibidem*.

Cette extension légale du champ sémantique du vocable « propre(ment) » était telle que chez certains auteurs puritains comme Thomas Shepard, le mot anglais *proper(ly)* pouvait carrément être utilisé comme un synonyme interchangeable du terme *particular(ly)* de cette même langue. Ainsi, dans ce contexte, la locution *judicial laws properly jewish/mosaic/israelite* signifiait rien de moins que « lois judiciaires d'équité particulière »⁵¹. Il est clair, cependant, que l'article 19:4 de la *Confession de 1689* doit être compté parmi les occurrences où des lois judiciaires d'équité particulière sont évoquées en format abrégé (« lois judiciaires » tout court).

4.3. MIXITÉ DES LOIS SIMULTANÉMENT D'ÉQUITÉ COMMUNE ET D'ÉQUITÉ PARTICULIÈRE

Les théologiens réformés continentaux et insulaires reconnaissaient que malgré le catalogage théorique idéal de la législation vétérotestamentaire, des **préceptes moraux**, communs ou généraux sont fréquemment **imbriqués/enchevêtrés** avec des **préceptes cérémoniaux**, particuliers ou *proprement judiciaires* dans les Écritures Saintes. Ce chevauchement fait en sorte que certaines lois judiciaires d'équité particulière contiennent des éléments d'équité commune qui demeurent valables sous la Nouvelle Alliance, et inversement, que certaines lois judiciaires d'équité commune contiennent des éléments d'équité particulière qui doivent aujourd'hui être écartés dans notre science légale. Voici une énumération non-exhaustive des érudits réformés qui enseignaient cela : François du Jon, Paul Bayne, Daniel Cawdrey, Herbert Palmer, Thomas Cartwright, Samuel Rutherford, Thomas Edwards, Thomas Hall et William Gouge⁵².

L'exemple le plus notoire d'une loi mixte (morale & cérémonielle en même temps) est le 4^{ème} Commandement du Décalogue, garantissant un jour de repos hebdomadaire ; sa mixité était reconnue par Jean Calvin et John Bunyan⁵³. D'autres exemples de lois mixtes mentionnés dans la littérature puritaine incluent : L'imposition de la peine capitale (équité commune) exécutée par lapidation (équité particulière) ; l'obligation édictée en Deutéronome 22:8 de construire des maisons sécuritaires (équité commune) ayant des balustrades autour des toits (équité

⁵¹ Thomas Shepard, *Theses Sabaticæ*, *op. cit.*, partie 1, thèse 31, p. 21-22.

⁵² Vindiciae Legis, *Understanding the Westminster Confession of Faith*, *loc. cit.*, p. 13-18 ; François du Jon, *The Mosaic Polity*, *op. cit.*, thèses 35 à 37, p. 137-158.

⁵³ Sylvain Romerowski, « Loi », *loc. cit.*, p. 947-954 ; Richard Barcellos, *In Defense of the Decalogue : A Critique of New Covenant Theology*, Winepress Publishing, Enumclaw (État de Washington), 2001, p. 89-107.

particulière) ; l'obligation édictée en Deutéronome 13:13-19 de neutraliser les foyers de subversion organisée (équité commune) en liquidant la totalité de la population des localités hébergeant cette subversion organisée (équité particulière) ; l'obligation de la communauté alliancielle de subvenir aux besoins matériels de ses enseignants spirituels (équité commune) au moyen des taxes & dîmes du sacerdoce lévitique (équité particulière)⁵⁴.



5. L'art. 19:4 couvre les lois judiciaires d'équité particulière et l'art. 19:5 couvre les lois judiciaires d'équité commune

Lorsque les auteurs puritains de la *Confession de Westminster*, de la *Déclaration de Savoy* et de la *Confession de 1689* affirmèrent à l'article 19:4 que « diverses lois judiciaires [...] vinrent à expiration » (CERB) ou que « diverses lois judiciaires [...] ont expiré » (AÉRBQ), puis que de « l'équité générale [...] s'y trouve » (CERB) ou que « leur équité générale [est] d'un usage moral » (AÉRBQ), ils se référaient **exclusivement aux lois judiciaires d'équité particulière** (lesquelles peuvent néanmoins véhiculer des principes d'équité générale). Ils ne se référaient absolument **pas aux lois judiciaires d'équité commune** qu'ils considéraient à juste titre être entièrement maintenue et reproclamée sous la Nouvelle Alliance.

Une reformulation moderne (1975) de la 1689, art. 19:4, l'expose sans ambiguïté :

« To the people of Israel, God also gave sundry judicial laws which applied as long as they remained a nation. The **principles of equity** which appear in them **are still valid**, not because they are found in Moses' laws but in virtue of their **unchanging character**⁵⁵. »

⁵⁴ François du Jon, *The Mosaic Polity*, op. cit., thèses 35 à 37, p. 137-158 ; *Vindiciae Legis, Understanding the Westminster Confession of Faith*, loc. cit., p. 13-18.

⁵⁵ Stan Reeves, « The 1689 [Reformed] Baptist Confession of Faith in Modern English », *Founders Ministries*, <https://founders.org/library/1689-confession/>, consulté le 1^{er} août 2020.

Similairement, cette reformulation moderne (1993) de la *Westminster* est claire et limpide :

« To the people of Israel, as a civil entity, he also gave various judicial laws which expired at the time their State expired. Therefore, these judicial laws place no obligation upon anyone now, except as **they embody general principles of justice**⁵⁶. »



Qu'en est-il, toutefois, des lois judiciaires d'équité commune ? Sont-elles ignorées par le chapitre 19 de ces trois confessions de foi ? Aucunement. Puisqu'elles relèvent de la loi morale à laquelle elles sont inextricablement liées, les lois judiciaires d'équité commune sont couvertes par l'article 19:5, qui traite de la loi morale⁵⁷. Ici, la *Westminster*, la *Savoy* et la 1689 ont exactement la même formulation :

La loi morale **oblige à l'obéissance pour toujours tous les hommes, qu'ils soient ou non justifiés**, et cela non seulement en regard à son contenu, mais aussi par respect pour l'autorité de Dieu le Créateur qui l'a donnée. Christ, dans l'Évangile, loin de l'abroger, en a considérablement renforcé l'obligation⁵⁸.

Cette déduction logique est renforcée par le texte original anglais de l'article 19:4 de ces trois standards doctrinaux, qui parle de « **sundry judicial laws** which expired⁵⁹ ». Dans le vocabulaire puritain anglais du XVI^{ème} siècle, le mot *sundry* signifiait « plusieurs, mais pas tous

⁵⁶ Presbyterian Church in America (PCA), *The Westminster Confession of Faith with a Parallel Modern English Study Version [MESV]*, art. 19:4, Great Commission Publications, Suwanee (Géorgie), 1993, 95 p.

⁵⁷ *Vindiciae Legis, Understanding the Westminster Confession of Faith, loc. cit.*, p. 18-23. Dixit Samuel Bolton (vice-chancelier de l'Université de Cambridge & membre de l'Assemblée de Westminster) dans *True Bounds of Christian Freedom* (1645) : « It is a common maxim : those **judgments which are common** and natural **are moral** and perpetual » (*ibid.*, p. 19). Dixit Thomas Edwards (prédicateur & hérésiologue presbytérien londonien) dans *The Casting Down of the Last and Strongest Hold of Satan or a Treatise Against Toleration and Pretended Liberty of Conscience* (1647) : « [T]he **judicial being** indeed **an appendix** and a more particular explication of that part of the **moral law** concerning matters of justice and judgement » (*ibid.*, p. 19).

⁵⁸ Collectif, *Confession de foi réformée baptiste de 1689, op. cit.*, p. 55.

⁵⁹ Collectif, *A Confession of Faith Put Forth by the Elders and Brethren of Many Congregations of Christians Baptized upon Profession of their Faith in London and the Country*, reproduit dans James Renihan, *Faith and Life for Baptists : The Documents of the London Particular Baptist General Assemblies (1689-1694)*, Reformed Baptist Academic Press, Palmdale (Californie), 2016, p. 256.

». C'est ce sens précis qu'avait ce terme dans la *King James Bible* de 1611, dans le *Jus Divinum Regiminis Ecclesiastici* de 1646/1654 (un manifeste collectif d'ecclésiologie presbytéro-synodale édité sous les auspices de la *London Provincial Assembly*) et dans la *Sum of Saving Knowledge* de 1650 (un manuel pratique d'accompagnement des *Standards de Westminster* conçu par les théologiens réformés écossais David Dickson et James Durham)⁶⁰.

Vu le contexte interne et externe, **l'insertion du mot *sundry*** dans la phrase « *to them also he gave sundry judicial laws which expired* » veut dire que « **plusieurs loi judiciaires, mais pas toutes, ont expiré** ». Cela implique que **d'autres lois judiciaires** données aux Hébreux – celles qui ne sont pas visées par la clause *sundry* de l'article 19:4 – **n'ont jamais expiré** et demeurent pleinement en vigueur à l'Ère chrétienne. En toute rigueur, les érudits ayant érigés ce système confessionnel rangaient ces lois judiciaires d'équité commune sous l'article 19:5⁶¹.

Il s'ensuit que la *Confession de foi réformée baptiste de 1689* – à l'instar de la *Déclaration de foi et d'ordre de Savoy* ainsi que de la *Confession de foi de Westminster* – est un crédo théonomique.



6. Confirmation théonomique grâce au contexte confessionnel

La conclusion atteinte ci-dessus (à l'effet que la *Confession de foi réformée baptiste de 1689* affirme l'autorité suprême de la loi de Dieu dans la vie civique de toutes les collectivités humaines) est confirmée par le contexte confessionnel de cet instrument. C'est ce qui se dégage de la lecture croisée des articles 19:4 & 19:5 de la 1689 avec ces autres dispositions de la même confession :

⁶⁰ Francis Nigel Lee, *Are the Mosaic Laws for Today ?*, loc. cit., p. 39-42 ; *Vindiciae Legis, Understanding the Westminster Confession of Faith*, loc. cit., p. 15-18.

⁶¹ *Ibidem* ; Notons que le manifeste *Jus Divinum* affirmait que **le pouvoir punitif du magistrat chrétien s'étend** non seulement aux infractions à la 2^{ème} Table du Décalogue (devoirs envers les humains), mais également **aux violations de la 1^{ère} Table du Décalogue** (devoirs envers l'Éternel) : *Ibid.*, p. 21, cf. Chris Coldwell (éd.), *Jus Divinum Regiminis Ecclesiastici or the Divine Right of Church Government by Sundry Ministers of Christ in the City of London*, Reformation Heritage Books, Grand Rapids (Michigan), 1995/2020 (1646/1654), 384 p.

- ☞ L'article 1:6 affirme que « **toutes choses nécessaires** [...] **à la vie** est [...] consigné dans l'Écriture Sainte⁶² », ce qui inclut évidemment la source du droit familial, du droit ecclésial et du droit étatique.
- ☞ L'article 19:1 décrit la loi morale comme une « **loi d'obéissance universelle**⁶³ ». Aux dernières nouvelles, les gouvernements civils terrestres font partie de l'univers.
- ☞ L'article 19:6 qui enseigne que la loi de Dieu est « d'une grande utilité » aux « non-croyants » car « [e]n tant que **règle de vie**, elle leur enseigne la volonté de Dieu et leur devoir » et qu'elle « les **oblige à s'y conformer** » ; de surcroît, les promesses de la loi « leur font connaître les bénédictions auxquelles ils peuvent s'attendre en la pratiquant⁶⁴ ». Assez clair merci !
- ☞ L'article 20:3 affirme que « la bénédiction de l'Évangile a été **accordée à** [...] **des nations**⁶⁵ », ce qui écarte la lubie antinomienne de l'évangélisme postmoderne voulant que l'Évangile ne s'adresse qu'à des individus et jamais à des collectivités dans leur ensemble.
- ☞ L'article 21:1 affirme que sous la Nouvelle Alliance, les chrétiens sont « libérés du joug de la loi cérémonielle⁶⁶ » mais **pas du joug des lois civiles**, ce qui exclut de manière flagrante toute idée d'abrogation en bloc des lois civiles.
- ☞ L'article 24:1 affirme que les « magistrats ayant autorité sur les citoyens » sont établis par Dieu « pour **sa propre gloire** » afin d'encourager les « **gens de bien** » et de châtier les « **malfaiteurs**⁶⁷ » ; évidemment, c'est l'Éternel – par sa révélation écrite – qui détermine souverainement ce qui sert *sa gloire*, ce qui est *bien* et ce qui est *mal*.

⁶² Collectif, *La Confession de foi baptiste de Londres de 1689*, Éditions de l'Association d'Églises réformées baptistes du Québec (AÉRBQ), Québec (Canada), 2007 (1677), p. 8.

⁶³ *Ibid.*, p. 38.

⁶⁴ *Ibid.*, p. 39-40.

⁶⁵ *Ibid.*, p. 42.

⁶⁶ *Ibid.*, p. 43.

⁶⁷ *Ibid.*, p. 48.

☞ L'article 24:3 affirme que les magistrats civils servent à ce que les chrétiens « puiss[ent] mener une vie tranquille et paisible, **en toute piété et honnêteté**⁶⁸ », deux notions (la piété et l'honnêteté) nullement a-morales, et donc aucunement a-théologiques ou extra-bibliques.

Outre le texte confessionnel lui-même, il ne faut pas oublier le référencement scripturaire (versets bibliques) qui l'accompagne et lui confère son autorité doctrinale. Voici ce que ce référencement nous dévoile à propos de l'article 19:4 :

« Il ne peut être compris comme abrogeant, par exemple, la peine capitale pour les blasphémateurs, et ainsi de suite. C'est ce qui ressort du chapitre 19 lui-même lorsque l'on examine les preuves scripturaires citées à la section 4 ; elles incluent non seulement Matthieu 5:17 (la déclaration de Christ qu'il n'est pas venu abroger la loi) mais aussi **l'utilisation par Paul d'une loi spécifique (case law) de l'Ancien Testament d'une manière qui montre qu'elle faisait encore autorité et était toujours contraignante après l'avènement de Christ** (1 Corinthiens 9:9-10 ; au verset 10, Paul dit que la Parole de Dieu fournit cette loi "pour notre bien", ce qui veut dire "pour les contemporains de Paul" [= les chrétiens sous la Nouvelle Alliance])⁶⁹. »

Voilà pour ce qui concerne le référencement scripturaire théonomique dans la tradition confessionnelle réformée baptiste. Quant à la tradition réformée presbytérienne, il ne faut pas oublier le *Grand Catéchisme de Westminster* (1648) qui sert de complément à la *Confession de foi de Westminster* (1646) :

« Que les théologiens de l'Assemblée de Westminster aient eu cette position [théonomique sur la continuité] des lois spécifiques (*case laws*) de la législation judiciaire de Moïse est très clair au vu des déclarations directes qu'ils ont faites ailleurs [que dans la *Confession de Westminster*], ainsi qu'au vu du vocabulaire et des écrits des puritains de cette période. **Que les théologiens de l'Assemblée de Westminster aient soutenus que les principes moraux des lois situées hors du Décalogue**

⁶⁸ *Ibid.*, p. 48.

⁶⁹ Greg Bahnsen, *Theonomy in Christian Ethics*, op. cit., p. 517.

(lequel ils appelaient le « résumé » de notre devoir moral, non la pleine étendue de son contenu) **sont encore liants à l'âge du N.T. est évident d'après leur référencement scripturaire du *Grand Catéchisme* concernant l'exposition des péchés et des obligations couverts par les Dix Commandements** [cf. Q·R # 98 à Q·R # 152]. Par conséquent, la théonomie n'est pas étrangère à la théologie réformée. C'est une doctrine élémentaire que de [très] nombreux écrivains réformés ont défendu dans le passé, qu'elle ait continué ou non à être populaire⁷⁰ » aujourd'hui.



7. Conclusion

La loi de Dieu (théonomie) postule que le droit applicable dans toute société humaine doit être entièrement et exclusivement tiré des Saintes Écritures, directement ou indirectement ; un outil de cette mise en œuvre est la doctrine de l'équité commune/générale/morale. La position qui y est opposée est l'antinomisme, qui prétends que l'humanité doit s'émanciper partiellement ou totalement du caractère normatif de la loi divine et ainsi devenir sa propre autorité ultime.

Pour appréhender les textes législatifs de la Bible, les chrétiens ont, depuis l'Antiquité, élaborés deux systèmes de classification schématique : L'un bipartite et l'autre tripartite. Ce schéma bipartite est conforme à la Parole de Dieu, mais le schéma tripartite ne l'est pas. Nonobstant ce fait textuel, la tradition confessionnelle réformée (crédobaptiste comme pédobaptiste) combine ces deux classifications *a priori* incompatibles.

Tout en proposant une division tripartite de la loi scripturaire, le chapitre 19 des *Westminster, Savoy* et 1689 y adjoint une subdivision bipartite des lois civiles/judiciaires. Cela, parce que

⁷⁰ Greg Bahnsen, *What Really Happened at Reformed Theological Seminary*, op. cit., p. 23. Pour un exemple d'édition du *Grand Catéchisme* de Westminster contenant ce laborieux référencement scripturaire, voir : Collectif, « Westminster Larger Catechism with Scripture Proofs », *Orthodox Presbyterian Church*, <https://www.opc.org/documents/LCLayout.pdf>, consulté le 15 septembre 2020 (notez toutefois que certaines des références bibliques théonomistes ont été censurées dans cette réédition moderne légèrement antinomienne). Pour un condensé de la portée théonomique évidente de ce référencement, voir : Francis Nigel Lee, *Are the Mosaic Laws for Today ?*, loc. cit., p. 41-44.

« certaines lois judiciaires (comme l'interdiction de tout mariage avec les non-Israélites) avaient pour but, limité dans le temps, de préserver l'identité nationale et même biologique du peuple hébreu⁷¹ » ou encore de sanctionner la transgression de la loi cérémonielle maintenant obsolète sous la Nouvelle Alliance. Les théologiens puritains ayant composés ces trois confessions estimaient avec raison qu'il faut distinguer entre les lois civiles/judiciaires rattachées à la loi morale (dites d'équité commune), toujours contraignantes aujourd'hui, et les lois civiles/judiciaires rattachées à la loi cérémonielle (dites d'équité particulière), périmées depuis bientôt 2000 ans.

Plusieurs degrés de complexité supplémentaires viennent grossir ce dossier. En langage théologique calviniste des XVI^{ème}-XVII^{ème} siècles, les lois bibliques qualifiées de « proprement judiciaires » correspondaient aux lois judiciaires d'équité particulière (expirées), et les lois « pas proprement judiciaires » correspondaient aux lois judiciaires d'équité commune (maintenues). De surcroît, les érudits d'obédience réformée reconnaissaient que certaines de ces lois civiles sont mixtes du fait qu'elles réunissent, de manière concomitante, des éléments d'équité commune et des éléments d'équité particulière.

La prise en compte de tous ces renseignements, ainsi que d'indicateurs supplémentaires, conduit au constat inévitable que l'article 19:4 des *Westminster, Savoy* et 1689 couvre les lois judiciaires d'équité particulière qui sont circonstancielles et temporaires (excepté leur possible équité générale), tandis que l'article 19:5 de ces trois standards doctrinaux couvre les lois judiciaires d'équité commune qui sont universelles et perpétuelles (donc non sujettes à la désuétude). Par voie de conséquence, ces confessions-sœurs se rangent confortablement dans le camp théonomiste magistériel.

Cette lecture théonomiste des articles 19:4-5 de la *Confession de 1689 & C^{ie}* est confirmée et renforcée par une panoplie d'autres proclamations préservées dans ce crédo historique (il

⁷¹ Berthoud, Jean-Marc, *L'histoire alliancielle de l'Église dans le monde*, Tome 3 : *La Genève réformée de l'orthodoxie biblique de Jean Calvin à l'apostasie rationaliste et déiste de Jean-Alphonse Turretini*, Éditions Messages, Lausanne (Romandie), 2019, p. 465.

s'agit des articles 1:6, 19:1, 19:6, 20:3, 21:1, 24:1 et 24:3). Tout cela conduit Gary DeMar à décrire la théonomie en affirmant qu'elles est, cumulativement⁷² :

« [L]a théologie judiciaire du calvinisme appliquée. »

« [L]'application de la théologie réformée à la sphère de l'éthique. »

« [L]'extension judiciaire de la théologie réformée. »

Pour clore la présente étude, un dernier mot doit être dit à propos des détracteurs de l'autorité du droit biblique sur le domaine sociojuridique : « Les opposants à la théonomie prétendent qu'ils rejettent simplement la loi judiciaire. La réalité est, de loin, pire que ça. Ce qu'ils rejettent, en totalité ou en partie, c'est la loi morale elle-même. Il existe un mot pour [qualifier] ceux qui rejettent la nature contraignante de la loi morale. Ils sont, par définition, des antinomiens⁷³. »



8. Bibliographie

Adams, Brandon, « 1689 Federalism & Theonomy », *1689 Federalism*,

<http://www.1689federalism.com/1689-federalism-theonomy/>, publié le 27 janvier 2015.

Bacon, Richard, « Review of “Jus Divinum Regiminis Ecclesiastici” », *The Blue Banner*, Vol. 4, N° 12, novembre-décembre 1995, p. 1-4.

Bahnsen, Greg, *By This Standard : The Authority of God's Law Today*, Institute for Christian Economics, Tyler (Texas), 1985, 372 p.

Bahnsen, Greg, « M.G. Kline on Theonomic Politics », *Journal of Christian Reconstruction*, Vol. 6, N° 2 : *Symposium on Puritanism and Society*, 2006 (1979), p. 244-276.

⁷² Gary DeMar, *The Need for Applied Calvinism : The Next Step for Calvinists*, American Vision Press, Powder Springs (Géorgie), 2017, p. 1 et 6. Traduit en français par Tribonien Bracton.

⁷³ Vindiciae Legis, *Understanding the Westminster Confession of Faith*, loc. cit., p. 23.

Bahnsen, Greg, *No Other Standard : Theonomy and its Critics*, Institute for Christian Economics, Tyler (Texas), 1991, 345 p.

Bahnsen, Greg, *Theonomy in Christian Ethics*, 3^{ème} éd., Covenant Media Press, Nacogdoches (Texas), 2002 (1977), 610 p.

Bahnsen, Greg, « The Westminster Assembly and the Equity of the Judicial Law », *Covenant Media Foundation*, <https://www.cmfnow.com/articles/pe170.htm>, consulté le 25 octobre 2020.

Bahnsen, Greg, « What Is “Theonomy” ? », *Covenant Media Foundation*, <https://www.cmfnow.com/articles/pe180.htm>, consulté le 30 octobre 2020.

Bahnsen, Greg, *What Really Happened at Reformed Theological Seminary [RTS-Jackson in Mississippi]*, dossier dactylographié, Clinton (Mississippi), avril 1979, 273 p.

Barcellos, Richard, *In Defense of the Decalogue : A Critique of New Covenant Theology*, Winepress Publishing, Enumclaw (État de Washington), 2001, 117 p.

Berthoud, Jean-Marc, « Brève note sur la théonomie et les trois aspects de la loi », *Revue réformée*, N° 258, 2011, p. 109-113.

Berthoud, Jean-Marc, *Apologie pour la loi de Dieu*, Éditions L'Âge d'Homme, Lausanne (Romandie), 1995, 206 p.

Berthoud, Jean-Marc, *Le Règne terrestre de Dieu : Du gouvernement de notre Seigneur Jésus-Christ – Politique, nations, histoire et foi chrétienne*, Éditions L'Âge d'Homme, Lausanne (Romandie), 2011, 615 p.

Berthoud, Jean-Marc, *L'histoire alliancielle de l'Église dans le monde*, Tome 2 : *L'aboutissement thomiste, l'automne du Moyen Âge [et] le renouveau de la Réforme*, Éditions Messages, Lausanne (Romandie), 2018, 734 p.

Berthoud, Jean-Marc, *L'histoire alliancielle de l'Église dans le monde*, Tome 3 : *La Genève réformée de l'orthodoxie biblique de Jean Calvin à l'apostasie rationaliste et déiste de Jean-Alphonse Turretini*, Éditions Messages, Lausanne (Romandie), 2019, 722 p.

Boot, Joseph, *The Mission of God : A Manifesto of Hope for Society*, Ezra Press, Toronto (Ontario), 2016, 683 p.

Bracton, Tribonien, « La légistique théonomiste et l'équité commune dans la tradition réformée », *Le Monarchomaque*, <http://monarchomaque.org/2020/11/15/equite-commune/>, publié le 15 novembre 2020.

Bracton, Tribonien, « La théologie des alliances réformée baptiste », *Le Monarchomaque*, <https://monarchomaque.org/2016/02/08/theologie-alliances/>, publié le 8 février 2016.

Bracton, Tribonien, « Le mythe de l'harmonie religieuse au Rhode Island colonial », *Le Monarchomaque*, <https://monarchomaque.org/2014/07/23/rhode-island/>, publié le 23 juillet 2014.

Bracton, Tribonien, « “Noe Anabaptist” : Le kuyperianisme et la théonomie chez les premiers réformés baptistes », *Le Monarchomaque*, <http://monarchomaque.org/2016/03/12/noe-anabaptist>, publié le 12 mars 2016.

Clark, Robert Scott, *Recovering the Reformed Confession : Our Theology, Piety and Practice*, Presbyterian & Reformed Publishing, Phillipsburg (New Jersey), 2008, 384 p.

Clark, Robert Scott, « The Abiding Validity of the Creational Law in Exhaustive Detail », *Heidelblog*, <https://heidelblog.net/2013/08/the-abiding-validity-of-the-creational-law-in-exhaustive-detail/>, consulté le 27 octobre 2020.

Clauson, Marc, *A History of the Idea of “God’s Law” (Theonomy) : Its Origins, Development, and Place in Political and Legal Thought*, Edwin Mellen Press, Lewiston (New York), 2006, 464 p.

Coldwell, Chris (éd.), *Jus Divinum Regiminis Ecclesiastici or the Divine Right of Church Government by Sundry Ministers of Christ in the City of London*, Reformation Heritage Books, Grand Rapids (Michigan), 1995/2020 (1646/1654), 384 p.

Collectif, « Argumentaire pour la loi de Dieu », *Le Monarchomaque*, <https://monarchomaque.org/2015/11/24/argumentaire/>, publié le 24 novembre 2015.

Collectif, *Confession de foi réformée baptiste de 1689*, Comité d'entraide réformé baptiste (CERB), Saint-Marcel (Saône-et-Loire), 1994 (1677), 96 p.

Collectif, *La Confession de foi baptiste de Londres de 1689*, Éditions de l'Association d'Églises réformées baptistes du Québec (AÉRBQ), Québec (Canada), 2007 (1677), 63 p.

Collectif, « Of the Law of God », *The 1689 [Reformed] Baptist Confession*, <https://www.the1689confession.com/1689/chapter-19>, consulté le 1^{er} août 2020.

Collectif, *Les textes de Westminster : Quel est le but principal de la vie de l'homme ?*, Éditions Kerygma, Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône), 2013 (1988), 120 p. Texte paru dans la *Revue réformée*, N° 153, 1988, p. 1-64.

Collectif, *Theonomy : An Informed Response*, Institute for Christian Economics, Tyler (Texas), 1991, 395 p.

Collectif, « The Savoy Declaration of Faith and Order (1658) », *Savoy Congregational Church*, <http://www.savoycc.org/savoy-declaration-of-faith-and-order-1658.html>, consulté le 1^{er} août 2020.

Collectif, « Westminster Confession of Faith », *Reformation Study Bible – English Standard Version*, Ligonier Ministries, Sanford (Floride), 2015, p. 2434-2449.

Collectif, « Westminster Larger Catechism with Scripture Proofs », *Orthodox Presbyterian Church*, <https://www.opc.org/documents/LCLayout.pdf>, consulté le 15 septembre 2020.

Courthial, Pierre, *De Bible en Bible : Le texte sacré de l'Alliance entre Dieu et le genre humain – Et sa vision du monde et de la vie*, Éditions L'Âge d'Homme, Lausanne (Romandie), 2003, 203 p.

Cunningham, Timothy, *How Firm a Foundation ? An Exegetical and Historical Critique of the "Ethical Perspective of Reconstructionism" Presented in "Theonomy in Christian Ethics"*, Wipf & Stock Publishers, Eugene (Oregon), 2012, 214 p.

DeMar, Gary, *The Debate over Christian Reconstruction*, Dominion Press, Fort Worth (Texas), 1988, 284 p.

DeMar, Gary, *The Need for Applied Calvinism : The Next Step for Calvinists*, American Vision Press, Powder Springs (Géorgie), 2017, 56 p.

Du Jon, François, *The Mosaic Polity*, Acton Institute for the Study of Religion & Liberty, Grand Rapids (Michigan), 2015 (1593), 167 p.

Duncan, Ligon, *Moses' Law for Modern Government : The Intellectual and Sociological Origins of the Christian Reconstructionist Movement*, Reformed Academic Press, Greenville (Caroline du Sud), 1996, 40 p.

Einwechter, William, *Walking in the Law of the Lord : An Introduction to the Biblical Ethics of Theonomy*, Darash Press, Hopeland (Pennsylvanie), 2010, 211 p.

Engel, C. Jay, « Theonomy and Christian Reconstructionism », *Libertarian Christian Institute*, <https://libertarianchristians.com/2017/09/25/episode-33/>, publié le 25 septembre 2017.

Ferguson, Sinclair, « An Assembly of Theonomists ? The Teaching of the Westminster Divines on the Law of God », *Theonomy : A Reformed Critique*, Zondervan Publishing House, Grand Rapids (Michigan), 1990, 413 p.

Foulner, Martin, *Theonomy and the Westminster Confession : An Annotated Sourcebook*, Marpet Press, Édimbourg (Lothian), 1997, 64 p.

Frame, John, *The Escondido Theology : A Reformed Response to Two Kingdom Theology*, Whitefield Media Publishing, Lakeland (Floride), 2011, 381 p.

Gentry, Kenneth, *Covenantal Theonomy : A Response to T. David Gordon and Klinean Covenantalism*, Victorious Hope Publishing, Chesnee (Caroline du Sud), 2012, 175 p.

Gentry, Kenneth, « Martin A. Foulner, "Theonomy and the Westminster Confession" : A Review and Report », *Counsel of Chalcedon*, N° 7, août 1997, p. 14-19.

Gentry, Kenneth, *God's Law Made Easy*, 3^{ème} éd., chapitre 8 : *Historical Confession and God's Law*, Victorious Hope Publishing, Chesnee (Caroline du Sud), 2020 (1993), 130 p.

Godfrey, Robert, « Theonomy and the Reformed Heritage : Historical Connections », *Theonomy : A Reformed Critique*, Zondervan Publishing House, Grand Rapids (Michigan), 1990, 413 p.

Goldsworthy, Graeme, « Le rapport entre l'Ancien et le Nouveau Testament », *Dictionnaire de théologie biblique*, Éditions Excelsis, Charols (Drôme), 2006, p. 89-98 sur 1006.

Gordon, David, « Critique of Theonomy : A Taxonomy », *Westminster Theological Journal*, Vol. 56, N° 1, printemps 1994, p. 23-43.

Hall, Jordan, *Embers of a Dying Fire : My Thoughts on the Great Theonomy Debate*, Pulpit & Pen News, Sidney (Montana), 2015, 114 p.

Isbell, Sherman, « The Divine Law of Political Israel Expired : General Equity », *Free Church of Scotland – Presbytery of the United States (Continuing)*, <https://www.westminsterconfession.org/resources/a-godly-society/the-divine-law-of-political-israel-expired-general-equity/>, consulté le 27 octobre 2020.

Jordan, James, « Calvinism and the “Judicial Law of Moses” : An Historical Survey », *Journal of Christian Reconstruction*, Vol. 5, N° 2 : *Symposium on Puritanism and Law*, 2006 (1978), p. 25-64.

Kline, Meredith, « Comments on an Old-New Error », *Westminster Theological Journal*, Vol. 41, N° 1, automne 1978, p. 172-189.

Legis, Vindiciae, *Understanding the Westminster Confession of Faith, Section 19.4 on the Judicial Law and General Equity*, Appendice “H” dans Halbrook, Steve, *God is Just : A Defense of the Old Testament Civil Laws*, 2^e édition, Theonomy Resources Media, 2011, p. 533-561 sur 658.

Legis, Vindiciae, « Free Download : “Understanding the Westminster Confession of Faith, Section 19.4 on the Judicial Law and General Equity” », *Theonomy Resources*, <https://theonomyresources.blogspot.com/2011/10/free-download-understanding-westminster.html>, publié le 28 octobre 2011.

Malone, Fred, *The Baptism of Disciples Alone : A Covenantal Argument for Credobaptism Versus Pædobaptism*, Founders Press, Cape Coral (Floride), 2007, 319 p.

Masters, Peter, *World Dominion : The High Ambition of Reconstructionism*, chapitre 4 : *The Limited Scope of Sundry Laws*, Wakeman Trust, Londres (R.-U.), 55 p.

McGlasson, Paul, *No ! A Theological Response to Christian Reconstructionism*, Wipf & Stock Publishers, Eugene (Oregon), 2012, 144 p.

Nigel Lee, Francis, *Are the Mosaic Laws for Today ? Calvinism and the Westminster Standards on the Relationship Between God's Moral Law of Nature for All Men and Ancient Israel's Other Laws*, 3^{ème} éd., Queensland Theological College, Brisbane (Australie), 2004 (1978), 83 p.

North, Gary, *Was Calvin a Theonomist ?*, Institute for Christian Economics, Tyler (Texas), 1990, 20 p.

North, Gary, *Westminster's Confession : The Abandonment of Van Til's Legacy*, Institute for Christian Economics, Tyler (Texas), 1991, 385 p.

Omnès, Étienne, « La tradition réformée contre la laïcité », *Par la foi*, <https://parlafoi.fr/2020/10/20/la-tradition-reformee-contre-la-laicite/>, publié le 20 octobre 2020.

Presbyterian Church in America (PCA), *The Westminster Confession of Faith with a Parallel Modern English Study Version [MESV]*, Great Commission Publications, Suwanee (Géorgie), 1993, 95 p.

Renihan, James, *Faith and Life for Baptists : The Documents of the London Particular Baptist General Assemblies (1689-1694)*, Reformed Baptist Academic Press, Palmdale (Californie), 2016, 320 p.

Renihan, James, « The Law in the 1689 Confession », *Founders Ministries*, <https://founders.org/sermons/the-law-in-the-1689-confession/>, publié le 6 décembre 2019.

Reeves, Stan, « The 1689 [Reformed] Baptist Confession of Faith in Modern English », *Founders Ministries*, <https://founders.org/library/1689-confession/>, consulté le 1^{er} août 2020.

Ritchie, Daniel, *The Law is Good : A Defence of Judicial Calvinism*, Reformed Worldview Books, Saintfield (Irlande du Nord), 2010, 266 p.

Romerowski, Sylvain, « Loi », *Grand Dictionnaire de la Bible*, Éditions Excelsis, Charols (Drôme), 2010, p. 946-957 sur 1784.

Ross, Philip, *From the Finger of God : The Biblical and Theological Basis for the Threefold Division of the Law*, Christian Focus Publications, Tain (Ross-shire), 2010, 448 p.

Schwertley, Brian, « A Critique of a Critique of Theonomy : An Analysis of Matthew Winzer's Misrepresentations of Theonomy & the [Westminster] Confession of Faith », *Reformed Online*, 72 p., http://www.reformedonline.com/uploads/1/5/0/3/15030584/winzer_a_critique_of_a_critique_of_theonomy.pdf, consulté le 31 octobre 2020.

Schwertley, Brian, *National Covenanting : Christ's Victory over the Nations*, Covenanted Reformation Press, Prosper (Texas), 2013, 526 p.

Schwertley, Brian, « Reformed Social Antinomianism : An Examination and Refutation of "Reformed" and "Evangelical" Arguments Against the Old Testament Moral Case Laws and their Penalties », *Reformed Online*, 48 p., http://www.reformedonline.com/uploads/1/5/0/3/15030584/reformed_social_antinomianism.pdf, consulté le 31 octobre 2020.

Shepard, Thomas, *Theses Sabbaticæ or the Doctrine of the Sabbath : Wherein the Sabbaths I. Morality, II. Change, III. Begining, IV. Sanctification Are Clearly Discussed*, Printed by T.R. & E.M. for John Rothwell at Sun & Fountaine in Paul's Churchyard, Londres (R.-U.), 1649, 262 p.

Sommer, Josh, « God's Law Is Divided », *The Reformed Collective*, <http://reformedcollective.com/2016/03/11/gods-law-divided-hrm-pt-7/>, publié le 11 mars 2016.

Sproul, Robert Charles, *Truths We Confess : A Layman's Guide to the Westminster Confession of Faith*, Vol. 2 : *Salvation and the Christian Life*, Presbyterian & Reformed Publishing, Phillipsburg (New Jersey), 2007, 362 p.

Strevel, Chris, « What About "What About Theonomy ?" – A Point-by-Point Response to Ligon Duncan's Recent Attack on Theonomic Ethics », *Counsel of Chalcedon*, N° 5, mai-juin 1995, p. 15-23.

Thomson, Nelson, *Les Églises baptistes : Leurs convictions de base*, Union d'Églises baptistes françaises au Canada, Montréal (Québec), 1989, 10 p.

Waldron, Samuel, « A Few Observations on Civil Government Enforcing the 1st Table of the Law and the Dangers in the Original *Westminster Confession* [of] its View of Church & State », *Covenant Baptist Theological Seminary*, <https://cbtseminary.org/the-separation-of-church-and-state/>, publié le 19 mai 2020.

Waldron, Samuel, *A Modern Exposition of the 1689 [Reformed] Baptist Confession of Faith*, Evangelical Press, Darlington (Angleterre du Nord-Est), 2009, 490 p.

Waldron, Samuel, « Theonomy : A Reformed Baptist [sic] Assessment », *Reformed Reader*, <http://www.reformedreader.org/rbs/tarba.htm>, consulté le 15 octobre 2020.

Walter Chantry, *God's Righteous Kingdom : Focusing on the Law's Connection with the Gospel*, Banner of Truth, Édimbourg (Lothian), 1980, 151 p.

Winzer, Matthew, « The Westminster Assembly & the Judicial Law : A Chronological Compilation & Analysis – Part Two : Analysis », *The Confessional Prebyterian*, Vol. 5, 2009, p. 56-88.

